

DEPARTEMENT
PAS-de-CALAIS
ARRONDISSEMENT
BETHUNE
COMMUNE DE
LABOURSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six le deux du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Labourse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées le vingt-sept mars deux mille vingt-six, soit cinq jours francs à l'avance, lesquelles convocations ont été affichées à la porte de la mairie ou publiées conformément à la loi.

Délibération
N°2026CM07

Election des délégués au
comité syndical du Sivom
de la Communauté du
Béthunois

Convocation du
27 mars 2026

Présents : Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, Alain COQUERELLE, Betty BEN, Johny GLAVIEUX, Annick SAVOLDELLI, André DEBROCK, Claudie MARTEL, Roland JOLY, Frédéric DISSAUX, Ludovic RYCKELYNCK, Aimé ROUSSEY, Didier FATOU, Stéphane LOUCHART, Alain DIENI, Stéphanie HABIBOVIC, Isabelle CAZIN, Rosanna GILLET DIDIO, Dorothée HAUER, Emilie MALAQUIN, Delphine LECOCCQ.

Absent(e)s :

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Frédéric DISSAUX pouvoir à Nicole CHASTENEZ, Alain DIENI pouvoir à Dorothée HAUER

Secrétaire de séance : Delphine LECOCCQ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 5211-7 du CGCT,
Vu l'arrêté préfectoral du 27 juin 1988 modifié portant création du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (S.I.V.O.M.) de la Communauté du Béthunois,
Vu les statuts et le pacte syndical modifiés par délibérations du Comité syndical,

Nombre de conseillers
en exercice : 23

Conseillers présents : 21

Considérant que suite au renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026, il convient de procéder à l'élection des représentants de la commune au sein du Comité Syndical du SIVOM de la Communauté du Béthunois,

Considérant l'article 6 des statuts du SIVOM de la Communauté du Béthunois relatif à la représentation des communes au sein du comité syndical, qui prévoit que chaque commune dispose de 2 délégués titulaires, puis 1 délégué supplémentaire par tranche de 1 000 habitants, complète ou incomplète, pour les communes de plus de 2 000 habitants, ainsi que de suppléants désignés selon les mêmes modalités,

Considérant que la commune est représentée au Comité Syndical par 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants, élus parmi les membres du Conseil Municipal,

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures pour le Comité Syndical :

Délégués titulaires
Alain COQUERELLE
Frédéric DISSAUX
Bernard PRUVOST

Délégués suppléants
Ludovic RYCKELYNCK
Johny GLAVIEUX
Philippe SCAILLIEREZ

Monsieur le Maire rappelle que les délégués appelés à siéger au Comité syndical du SIVOM de la Communauté du Béthunois sont élus dans les conditions prévues à l'article L.2122-7 du CGCT, soit au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue. Si après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité, le troisième se tient à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-7 du CGCT, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret.
- Procède aux opérations de vote, pour chaque élection uninominale.

Ont été élus pour siéger au Comité syndical du SIVOM de la Communauté du Béthunois :

En tant que délégué titulaire :

- Monsieur Alain COQUERELLE
 - Nombre de votants : 23
 - A déduire bulletins blancs, nuls et abstention : 0
 - Majorité absolue : 12
 - Nombre de suffrages exprimés : 23
 - Pour : 23
 - Contre : 0
- Monsieur Frédéric DISSAUX
 - Nombre de votants : 23
 - A déduire bulletins blancs, nuls et abstention : 0
 - Majorité absolue : 12
 - Nombre de suffrages exprimés : 23
 - Pour : 23
 - Contre : 0
- Monsieur Bernard PRUVOST
 - Nombre de votants : 23
 - A déduire bulletins blancs, nuls et abstention : 0
 - Majorité absolue : 12
 - Nombre de suffrages exprimés : 23
 - Pour : 23
 - Contre : 0

En tant que délégué suppléant :

- Monsieur Ludovic RYCKELYNCK
 - Nombre de votants : 23
 - A déduire bulletins blancs, nuls et abstention : 0
 - Majorité absolue : 12
 - Nombre de suffrages exprimés : 23
 - Pour : 23
 - Contre : 0

- Monsieur Johny GLAVIEUX
 - Nombre de votants : 23
 - A déduire bulletins blancs, nuls et abstention : 0
 - Majorité absolue : 12
 - Nombre de suffrages exprimés : 23
 - Pour : 23
 - Contre : 0

- Monsieur Philippe SCAILLIEREZ
 - Nombre de votants : 23
 - A déduire bulletins blancs, nuls et abstention : 0
 - Majorité absolue : 12
 - Nombre de suffrages exprimés : 23
 - Pour : 23
 - Contre : 0

Les délégués titulaires et suppléants de la commune au Comité Syndical sont :

Délégués titulaires
Alain COQUERELLE
Frédéric DISSAUX
Bernard PRUVOST

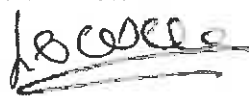
Délégués suppléants
Ludovic RYCKELYNCK
Johny GLAVIEUX
Philippe SCAILLIEREZ

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Conformément aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales, la présente délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

La secrétaire de séance



Delphine LECOCQ

Le Maire



Philippe SCAILLIEREZ